

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 décembre 2011

2011 DASCO 52 G Subvention (5.000 euros) au centre scolaire de l'Hôpital Robert Debré (19e).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education ;

Vu la convention du 28 septembre 2006 entre l'Hôpital Robert Debré et le Département de Paris, relative à l'utilisation d'une subvention pour le centre scolaire de l'hôpital ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, lui propose l'attribution d'une subvention (5.000 euros) au centre scolaire de l'Hôpital Robert Debré (19e) ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée en 2011 à l'Hôpital Robert Debré, 48, boulevard Sérurier (19e) pour les besoins de son centre scolaire.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de 2011, chapitre 65, nature 65737, ligne de subvention DF 80001, rubrique 221.